



Le site internet
labuisse.fr



L'application
Politeia France



La page Facebook
Ville de La Buisse



La newsletter

L'Actualité Municipale

CHANGEMENT D'HORAIRE

CIVISME : DES RÈGLES SIMPLES POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de tous. Il est du devoir de chacun de respecter les règles de base du civisme qui contribuent chaque jour à préserver les bonnes relations entre voisins mais aussi entre les citoyens et la collectivité, et qui font de La Buisse un village où il fait bon vivre ensemble. Pour garantir la liberté de chacun dans le respect de tous, nous vous invitons à respecter ces quelques règles :

À partir du 1^{er} novembre 2020, la mairie et l'agence postale seront fermées au public les jeudis après-midi.

- **Je préserve mes voisins des bruits gênants**, notamment en respectant les horaires autorisés pour les travaux bruyants (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h).
- **J'élague mes haies en limite de propriété**, notamment le long des voiries, afin d'assurer la commodité et la sécurité de circulation de tous.
- **Je respecte les distances de plantations** : au moins 2m de la limite séparative pour les plantations destinées à dépasser 2m de hauteur, au moins 0,50m pour les autres.
- **Je ne brûle pas mes végétaux**, par respect de l'environnement et de la santé publique. Les déchets verts doivent être réutilisés directement au jardin (broyage, compostage...) ou déposés en déchèterie.
- **Je limite ma vitesse** et respecte la signalisation routière et les règles de stationnement, pour ma propre sécurité et celles des autres usagers de la route, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.
- **Je ne jette pas de déchets sur la voie publique**. Ces déchets finissent bien souvent dans les rivières et les océans. Un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.
- **Je ne dépose pas d'encombrants** dans la rue ou autour des containers à poubelle. Les encombrants doivent être déposés en déchèterie.
- **Je m'implique dans la lutte contre les espèces invasives et nuisibles**, en signalant la présence d'ambrosie et en mettant en œuvre les bonnes pratiques pour lutter contre le moustique tigre.
- **Je ramasse les déjections de mon chien**, que ce soit sur les trottoirs ou dans les espaces verts.

UN VÉHICULE D'ASSISTANCE AUX VICTIMES POUR LES POMPIERS DE LA BUISSE



Ils l'attendaient depuis près d'un an et demi ! Jeudi 24 septembre, les sapeurs pompiers de La Buisse réceptionnaient le véhicule de secours et d'assistance aux victimes nouvellement affecté à la caserne. Ce véhicule intervient pour des missions de premier secours et permet d'assurer le transport de la victime vers un centre hospitalier. Un véhicule très attendu par l'ensemble des sapeurs pompiers et qui, couplé au projet de nouvelle caserne porté par le SDIS Isère, va permettre à l'équipe de grandir pour atteindre les 30 équipiers dans les prochaines années. Des bonnes nouvelles dignement célébrées autour d'un apéritif, l'occasion pour les pompiers de remercier leur chef de caserne, Thierry Commeville, pour son énergie et son dévouement.

Tous les mardis

Réunion du club des aînés

à la mairie (salle des mariages) de 14h30 à 17h.

Un temps d'échanges et de retrouvailles autour des jeux, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

EXPOSITION

L'ESPACE D'UN RÊVE...



Catherine LATASSA



Brigitte BARD



Alain BOURDEL



Véronique DRAGONNE

ESPACE DE LA TOUR

Rue de La Magnanerie 38500 LA BUISSE

Samedi 31 oct - Dimanche 1 nov 2020

Samedi 7 nov - Dimanche 8 nov 2020

De 14 h à 18 h 30

DISPOSITIONS COVID 19

Masque obligatoire, 10 personnes maximum simultanément

Vendredi 6 novembre

Permanence avocat/architecte conseil

à la mairie, à partir de 14h sur rendez-vous.

Mercredi 18 novembre

Conseil municipal

à la mairie à 20h.

LE CCAS À VOTRE ÉCOUTE

Le Centre Communal d'Action Sociale met en place une toute nouvelle ligne téléphonique de renseignement et d'alerte à destination des habitants.

Cette ligne est à votre disposition pour toute demande d'aide ou si vous souhaitez bénéficier d'une écoute ou d'un rendez-vous.

Les élu.es en charge du pôle Vivre-Ensemble seront disponibles à ce numéro, et vous garantissent la confidentialité des échanges.

Besoin d'aide ? Appelez le 06 61 05 00 76



Ci contre.

Les travaux du parking de l'Étang Carré ont démarré : 27 nouvelles places de stationnement pour répondre aux besoins de La Martégale (Maison de Santé, pharmacie, résidence et foyer de l'Afiph). Livraison prévue fin novembre.

AUTOROUTE A48 : MISE EN SERVICE DE LA VOIE RÉSERVÉE AU COVOITURAGE

Depuis le 28 septembre 2020, l'autoroute A48 dispose d'une voie réservée au covoiturage. Celle-ci débute après la barrière de péage de Voreppe et s'étend sur 8 kilomètres jusqu'à l'entrée de Grenoble.

Aux heures de pointe, à l'affichage du losange blanc sur le panneau lumineux au-dessus de la voie, la voie de gauche devient la voie réservée au covoiturage. Dès lors, seuls les véhicules comptant au moins deux personnes à bord, les taxis, les véhicules à très faibles émissions et les véhicules d'intérêt général ont le droit de l'emprunter. La vitesse maximale autorisée est alors de 50 km/h sur l'ensemble des voies.

Cette voie réservée, la première à être mise en service en France, a pour objectif d'encourager la pratique du covoiturage en fiabilisant le temps de trajet des covoitureurs. En permettant de réduire le nombre de véhicules sur les routes, le covoiturage contribue à diminuer la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre, et donc à protéger notre santé et notre environnement.



Bibliothèque de La Buisse

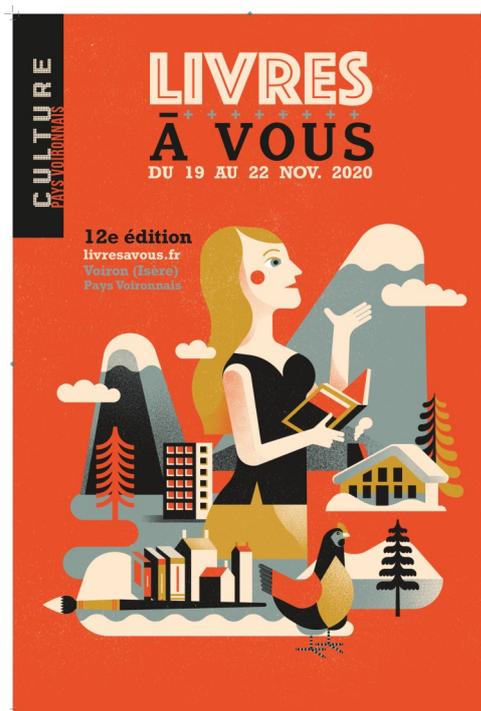
FESTIVAL LIVRES À VOUS !

Cette année encore, rencontres d'auteurs et ateliers vous attendent. En raison de la crise sanitaire, des modifications de programmation, de lieu ou d'organisation (mise en place de réservations) peuvent intervenir. Pour tout savoir sur votre programmation locale, consultez régulièrement le site livresavous.fr.

BIBLIOTHÈQUE

Focus cinéma : pour explorer notre fonds DVD, venez découvrir (sur place ou sur internet) notre sélection « ciné » ! Au programme, un peu de science et des personnages de caractère...

Club-lecture : prochaine séance mardi 3 novembre à 20h. En raison de la crise sanitaire, le nombre de participants est limité. Pour vous inscrire, contactez la bibliothèque à bib.labuisse@paysvoironnais.com.



Chorale « Si on chantait »

L'association collégiale de la chorale « Si on chantait » a tenu son assemblée générale ordinaire en présence de M. Jean-Marc Attali, conseiller municipal délégué à la culture, jeudi 1er octobre à 20h45 dans la salle socio-éducative, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur (distanciation physique, masque, gel hydroalcoolique et moins de 30 personnes).

Après l'accueil des participants, les membres du conseil d'administration ont présenté à tour de rôle les bilans financier, moral et artistique ainsi que le bilan d'activité, qui ont été votés à l'unanimité. A noter que seul le concert de Noël 2019 a pu être donné à l'église de La Buisse, le concert Rétina, programmé le 15 mars 2020 ayant été annulé à la dernière minute en raison du confinement. Un nouveau conseil d'administration a été élu, composé de 5 des 12 membres démissionnaires du précédent conseil d'administration.

Pour cette année 2020-2021, la chorale reprend les répétitions hebdomadaires, avec des mesures sanitaires strictes, pour la sécurité de chacun. Maintenir le plaisir de chanter en chœur est le premier objectif en cette année un peu particulière. En effet, la possibilité d'offrir des concerts dans les mois à venir est très incertaine en raison de la pandémie. Toutefois les choristes restent enthousiastes et motivés pour préparer un programme qu'ils auront le plaisir de partager avec le public dès que les conditions le permettront.



L'ACCUEIL JEUNES ADOS & PRÉADOS CONTINUE DE SE DÉVELOPPER !

Afin de mieux répondre aux sollicitations des jeunes, la MJC a augmenté les créneaux d'ouverture de l'accueil en direction des jeunes en ouvrant désormais ses portes les mercredis après midi de 14h à 18h et durant les vacances scolaires.

Les mercredis, les jeunes viennent construire leurs projets, donner leur avis sur les programmes à venir, et organiser des sorties, des activités et des actions d'autofinancement.

Pour les vacances scolaires de La Toussaint :

Pas besoins d'être inscrit à l'accueil ados pour participer aux programmes des vacances scolaires. Ouvert aux jeunes collégiens jusqu'aux lycéens.

Au programme : des actions citoyennes, des sorties, des activités et des soirées...



REGARDS CROISÉS ENTRE JEUNES, ÉLUS, PROFESSIONNELLES ET PARENTS

lors de la **2^{ème} commission jeunesse** de la MJC qui a eu lieu le 9 octobre dernier.

De nombreuses idées d'actions « portées par les jeunes » sur la commune ont émergé de ce temps d'échange. Un beau programme en perspective !

VISITE DES JARDINS DE BUXIA COMESTIBLES PAR LES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le mois dernier, dans le cadre du projet « **la MJB écocitoyenne se met au vert** » les enfants ont participé à un Bingo des citrouilles et ont travaillé la terre afin de planter des semis sur l'ancien terrain de foot de la Buisse.



- **En novembre** : cette année les enfants de l'accueil de loisirs et les jeunes de l'atelier robotique participeront à la création des décorations de Noël pour le village !
- **Vacances de Noël** : l'accueil de loisirs sera ouvert du 20 au 24 décembre 2020. Fermeture annuelle entre Noël et 1^{er} de l'an.

Programmes détaillés **des mercredis, des vendredis et des vacances scolaires** sur notre site : www.mjc-labuisse.fr Pour nous contacter : 04.76.06.10.40 ou mjc-labuisse@orange.fr